

POUR UN PERSONNEL DE LA NAVIGATION MIEUX PARÉ ENCORE POUR LE FUTUR – LES COMPÉTENCES AU CŒUR DE LA NOUVELLE DIRECTIVE UE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN NAVIGATION INTÉRIEURE

Ref: CC/CP (17)12



Strasbourg, le 4 décembre 2017 – Le Conseil Transports, Télécommunications et Énergie (TTE) de l'Union européenne vient d'adopter définitivement le texte de la nouvelle directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure. Le Parlement européen l'avait déjà adopté en première lecture, à une très large majorité le 14 novembre 2017. La directive devrait être signée le 14 décembre au Parlement, avant publication au Journal officiel de l'UE. La directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication et prévoit un délai de transposition de 4 ans. La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) se félicite de cette adoption qui simplifie l'accès aux qualifications professionnelles et améliore la mobilité du personnel de la navigation – du matelot au conducteur. Cette adoption marque aussi une coopération fructueuse et novatrice entre la CCNR et l'Union européenne qui a vu naître, en 2015, le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI).

L'adoption de la directive permettra de simplifier et d'harmoniser les cadres juridiques applicables sur le Rhin et en Europe à un haut niveau de sécurité avec une approche basée dorénavant sur les compétences pour l'ensemble du personnel de la navigation. Cette nouvelle ère engagée en navigation intérieure doit non seulement augmenter la mobilité de la main-d'œuvre, mais aussi promouvoir l'attractivité des emplois dans le secteur et engendrer des effets positifs sur la sécurité de la navigation.

En se basant sur le texte de la directive, le comité CESNI élaborera et adoptera en particulier les standards de compétences pour :

- les conducteurs (niveau de commandement) et, pour la première fois, les matelots (niveau opérationnel),
- les examens pratiques et les simulateurs de navigation,
- l'aptitude physique et psychique,
- la navigation au radar,
- la navigation sur des voies d'eau intérieures à caractère maritime,
- les experts en matière de gaz naturel liquéfié et les experts en matière de navigation à passagers.

Le CESNI définira également des modèles harmonisés pour les certificats de conduite, les livrets de service et les livres de bord. Par ailleurs, il recommandera aussi des standards harmonisés pour la formation de toute personne souhaitant commencer un travail à bord (homme de pont). Les standards ainsi élaborés et adoptés par le CESNI donneront corps au nouveau cadre juridique de la directive et permettront à d'autres organisations de les utiliser à leur tour, à l'instar de l'ES-TRIN, standard européen établissant les prescriptions techniques pour les bateaux de navigation intérieure.

La CCNR a adopté son premier règlement sur les patentes de bateliers en 1922 pour s'assurer du bon niveau de qualification des conducteurs et n'a depuis lors jamais cessé de faire évoluer sa réglementation. Depuis la fin des années 1990, la CCNR a élargi son expertise au cadre européen, en commençant par la reconnaissance des temps de navigation non seulement sur le Rhin mais dans l'ensemble de l'UE. Posant les bases d'une coopération européenne, la CCNR a établi à partir de 2008, avec sept autres États européens (Autriche, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie), des arrangements administratifs qui ont permis de reconnaître leurs certificats de conduite, livrets de service et deux écoles de formation (Roumanie et République tchèque) sur le Rhin. À l'occasion de la reconnaissance des deux écoles de formation, une approche basée pour la première fois sur les tableaux de compétences inspirées du modèle maritime « STCW » a été utilisée pour constater l'équivalence entre les États rhénans et la Roumanie ainsi que la République tchèque.

La nécessité de moderniser et de revoir en profondeur les règles rhénanes existantes dans un cadre européen a conduit la CCNR à engager des premiers travaux préparatoires concernant les bateaux propulsés au GNL, les simulateurs de navigation, les compétences et l'aptitude physique et psychique, en y associant notamment ces sept États européens. Ces préparatifs ont nourri les travaux du CESNI, notamment pour l'élaboration de la directive UE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles en navigation intérieure et pour les futurs standards CESNI en la matière.

À PROPOS DE LA CCNR

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

À PROPOS DU CESNI

Le Comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) a été créé en 2015 sous l'égide de la CCNR pour harmoniser la réglementation européenne en matière de navigation intérieure. Le Comité CESNI réunit les États membres de la CCNR et de l'Union européenne, la Commission européenne, les organisations internationales comprenant les commissions fluviales, ainsi que les organisations représentatives non-gouvernementales et son secrétariat est assuré par la CCNR.

Les standards adoptés par le CESNI sont disponibles sur le site: <https://www.cesni.eu>



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org